

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 02-03 du 27 mai 2021

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION : AIDE AU FILM COURT EN SEINE-SAINT-DENIS 2021, 1^{ÈRE} SESSION – OCTROI D'AIDES À LA PRODUCTION, DE BOURSES D'ÉCRITURE – MODIFICATION DE RÉALISATIONS ET DE PRODUCTIONS EN COURS – CESSIION DE DROITS D'EXPLOITATION PORTANT SUR LE FILM « NOUS SOMMES LE RED STAR » – CONVENTIONS – AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le règlement d'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Vu la convention tripartite avec la société de production Christmas in July et le réalisateur Thomas Salvador du 27 juin 2019,

Vu les demandes de subventions présentées par les réalisateurs et leurs producteurs pour la première session 2021 du dispositif d'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Vu la demande de subvention de la société Nord-Sud productions,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention aux sociétés de productions suivantes :

- 12 000 euros à la société de production Composite films pour la production du film *Supernova*, réalisé par Juliette Saint-Sardos,



- 16 000 euros à la société de production Spectre Productions pour la production du film *Mangrove school*, réalisé par Filipa César et Sonia Vaz Borges,
- 15 000 euros à la société Hippocampe Productions pour la production du film *Maison blanche*, réalisé par Hugues Perrot,
- 15 000 euros à la société de production Paraiso Production pour la production du film *ALIA*, réalisé par Fatima-Zahrae Berrada,
- 17 000 euros à la société de production The Kingdom pour la production du film *Motorrodillo*, réalisé par Alba Jaramillo,
- 7 500 euros à la société de production Les Sœurs Jaouen pour la production du film *Carbón*, réalisé par Davide Tisato ;

- APPROUVE les conventions tripartites, dont projets ci-annexés, à conclure avec les réalisateur.trice.s, Juliette Saint-Sardos, Filipa César, Sonia Vaz Borges, Hugues Perrot, Fatima-Zahrae Berrada, Alba Jaramillo et Davide Tisato et leurs producteurs respectifs les sociétés Composite films, Spectre Productions, Hippocampe productions, Paraiso Production, The Kingdom et Les Soeurs Jaouen pour les films sus-nommés ;

- ALLOUE une bourse au développement aux réalisateurs suivants pour un nouveau projet de film :

- 1 679 euros à Juliette Saint-Sardos, réalisatrice,
- 1 000 euros à Filipa César, réalisatrice,
- 1 000 euros à Sonia Vaz Borges, réalisatrice,
- 1 679 euros à Hugues Perrot, réalisateur,
- 1 679 euros à Fatima-Zahrae Berrada, réalisatrice,
- 1 679 euros à Alba Jaramillo, réalisatrice ;

- APPROUVE les conventions bipartites, dont projets ci-annexés, à conclure respectivement avec les réalisateur.trice.s Juliette Saint-Sardos, Filipa César, Sonia Vaz Borges, Hugues Perrot, Fatima-Zahrae Berrada et Alba Jaramillo ;

- PROROGE la convention avec M. Thomas Salvador, réalisateur et la société de production « Christmas in July pour la production du film *Briques* pour un an ;

- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec la société de production Christmas in July et le réalisateur Thomas Salvador ;

- ALLOUE 5 000 euros au titre de l'achat de cession de droits auprès de la société Nord/sud pour le film *Nous sommes le Red Star* de Christian Paureilhe ;

- APPROUVE le contrat de cession de droits de diffusion, dont projet ci-annexé à conclure avec la société Nord/sud productions pour le film *Nous sommes le Red star* de Christian Paureilhe ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, ledit avenant et ledit contrat au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.